

27.06.2012 - 17:36 Uhr

La Société Suisse des Entrepreneurs salue la décision prise en faveur du 2e tube

Zurich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) a pris acte avec satisfaction de la décision du Conseil fédéral en faveur d'un deuxième tube au Gothard. Sa construction se justifie pour des motifs économiques, écologiques et de sécurité.

La construction du deuxième tube permettra d'éviter une fermeture totale de cet important axe nord-sud pendant plusieurs années. Le Conseil fédéral estime que cette fermeture aurait porté un coup dur à l'économie dans les cantons proches du Gothard. La SSE partage du reste aussi cet avis. De plus, les axes routiers des Grisons (route du San Bernardino) et du Valais auraient été encombrés par un sensible trafic d'évitement.

«La construction du deuxième tube est un investissement décisif dans l'avenir». C'est ce que déclare avec satisfaction Vittorino Anastasia, directeur de la section tessinoise des entrepreneurs. Et de préciser: «L'absence de liaison routière stable et rapide entre le Tessin et la Suisse alémanique serait fatale pour notre économie et notre tourisme».

Cependant, Vittorino Anastasia s'oppose aux variantes d'assainissement visant à transférer tout le trafic sur le rail pendant 2,5 ou 3,5 ans. Selon lui, il y aurait trop risques que le trafic sur l'axe nord-sud soit totalement interrompu en raison d'événements naturels à l'échelon local. En outre, il est démesuré d'investir un milliard de francs pour des installations provisoires.

Le deuxième tube améliorera le système de sécurité du tunnel. Car depuis dix ans, tous les accidents mortels étaient dus uniquement à des collisions frontales.

Contact:

Daniel Lehmann, directeur de la SSE
Tél.: +41/78/768'59'22
E-Mail: dlehmann@baumeister.ch

Martin A. Senn
Vice-directeur de la SSE, chef du département Politique +
Communication
Tél.: +41/44/258'82'60
Mobile: +41/79/301'84'68
E-Mail: msenn@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100720948> abgerufen werden.